



# **PROJET DE FONDATION**

## **Octobre 2013**

### **SOMMAIRE**

#### **Préambule**

- I. L'identité sociale**
- II. L'histoire**
- III. Les valeurs**
- IV. Les engagements**
- V. Les axes stratégiques**
- VI. La gouvernance**
- VII. Le suivi et l'évaluation**

Adopté par le Conseil d'Administration  
de la Fondation Edith SELTZER  
le 19 Octobre 2013

# Préambule

Le Projet de la Fondation est un cadre de référence pour les administrateurs, les salariés et les bénévoles intervenant dans la réalisation des missions de la Fondation.

Le projet de la Fondation :

- rappelle l'objet et l'histoire de notre action
- affirme les valeurs partagées
- détermine les engagements pris par la Fondation
- fixe les axes stratégiques
- indique les modes de gouvernance
- et informe sur le suivi et l'évaluation de ce projet

Ce projet 2014-18 s'inscrit dans la continuité du précédent (2009-2013), il l'actualise et le développe autour des nouveaux axes.

# I. L'identité sociale

La Fondation Edith SELTZER a pour missions : les soins, l'accompagnement, la réinsertion et la formation.

Les statuts de la Fondation Edith SELTZER ont été rénovés par arrêté du 30 Janvier 2008. La Fondation poursuit aujourd'hui une mission sociale, sanitaire et médico-sociale :

## Article 1

*" La Fondation Edith Seltzer, créée en 1930, a pour objet d'assurer une mission de soins, d'accompagnement, de réinsertion et de formation, notamment auprès de personnes malades, handicapées, en difficultés sociales.*

*Les activités de la Fondation sont exercées dans un esprit de neutralité confessionnelle et politique. Personnels et administrateurs sont rassemblés autour de valeurs de service aux personnes accueillies, dans le respect de tous les bénéficiaires, avec une exigence de compétence et de probité, et dans une recherche éthique constante "*

## II. L'histoire

La Fondation Edith SELTZER, reconnue d'utilité publique le 15 Mars 1931, a eu pour objet premier le soin puis la réinsertion des femmes soignantes, en particulier infirmières, atteintes de tuberculose. Le cadre était celui du sanatorium de Chantoiseau.

La Fondation a été créée par deux infirmières, Madeleine et Eveline SELTZER, en mémoire de leur sœur Edith, elle-même handicapée trisomique, morte de tuberculose en 1927 à l'âge de 20 ans.

Le sanatorium offrait à son ouverture, le 28 Septembre 1933, 50 lits de cure sanatoriale et 20 lits de rééducation au travail pour malades stabilisés.

Parallèlement, l'Association des Industries Electriques contre la Tuberculose (AIECT) créée en 1928, reconnue d'utilité publique le 31 Mars 1931, ouvrait à proximité, au « Bois de L'Ours » et à l'initiative de Monsieur André Benac, un sanatorium pour les hommes. Sanatorium qui sera, à l'époque, un des plus modernes d'Europe.

L'arrivée de l'antibiothérapie après la guerre a rendu nécessaire la reconversion des sanatoriums. Les deux établissements vont alors développer des projets nouveaux en rapport avec les besoins de soins de la population.

**Pour Chantoiseau** : ouverture de lits de convalescence, puis de post-cure psychiatrique. Et à partir de 1992, date de l'élaboration du premier projet médical, médicalisation accrue des services, pour répondre à des pathologies plus lourdes et à l'accueil de patients atteints de maladie chronique.

Parallèlement, le centre de rééducation professionnelle (CRP) élargit son public, malgré le transfert de la formation infirmière à l'hôpital de Briançon en 1972. Sont mises en place une formation d'aide-soignants, puis d'auxiliaires de puériculture ouvertes aux travailleurs handicapés (1996). La formation d'assistant de vie commence en 2001. Une formation d'auxiliaire de vie sociale (2006) puis d'aide médico-psychologique (AMP) en 2008 complètent les formations du service à la personne.

Par ailleurs la Fondation répond aux demandes locales d'accueil du public porteur de handicap : en 2006 s'ouvre un Foyer pour personnes handicapées. Coexistent alors trois possibilités de prise en charge : foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé et foyer d'hébergement de l'ESAT. Le Foyer de Vie est installé dans un nouveau bâtiment en février 2008.

**Pour le Bois de l'Ours**, la reconversion débute avec la création d'un service de gastro-entérologie de 27 lits qui passera progressivement à 90 lits. Un Centre d'Hygiène Alimentaire et d'Alcoologie (CHAA) est créé. Il évoluera vers une activité de type Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie (CCAA). Une consultation externe des maladies de l'appareil digestif est autorisée.

Les lits de phthisiologie ayant été fermés, on ouvre un service d'endocrinologie et de diabétologie. L'activité diététique connaît un développement important avec en particulier en 1996 **le portage de repas diététiques à domicile** ainsi que dans d'autres établissements médico-sociaux et scolaires du Briançonnais.

**En 2008, la Fondation Edith SELTZER et l'AIECT** fusionnent leurs activités sanitaires et médico-sociales. Les autorisations du Centre Médical le Bois de l'Ours sont transférées par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation à la Fondation Edith SELTZER par arrêté du 18 Octobre 2007. Le **Centre Médical Chant'Ours** naît de ce regroupement sanitaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2008. Le Conseil d'Administration de la Fondation intègre les administrateurs issus de l'AIECT

**Depuis cette fusion, le projet d'établissement 2009-2013** a été orienté sur un élargissement des réponses aux besoins de santé des Hauts Alpins au travers de filières hospitalières et médico-sociales :

- **Pour les personnes âgées** avec l'obtention de lits de spécialité en soins de suite et de réadaptation (SSR) gériatrique en 2010, un accueil de jour Alzheimer créé en 2004 et étendu en 2011 à 10 places avec une plateforme d'aide et de répit pour les aidants pour le territoire. Les formations d'aide-soignant, d'assistant de vie et d'auxiliaire de vie sociale complètent cette filière
- **Pour les personnes porteuses de handicap**, le foyer devient un pôle d'accueil pour les personnes du territoire en hébergement permanent, temporaire, accueil de jour et accompagnement à domicile (2011),

répondant à des situations d'autonomie très diverses. La formation d'aide médico-psychologique complète cette plateforme. Les formations en reclassement professionnel des travailleurs handicapés s'étoffent pour former des secrétaires assistants médico-sociaux, des techniciens administratifs sanitaires et sociaux et des réceptionnistes en hôtellerie.

- **Pour les malades chroniques**, le Centre Médical Chant'Ours a été autorisé en 2010 pour les spécialités SSR en maladies digestives, diabète et nutrition avec l'ouverture en 2013 d'un plateau clinique pour l'hôpital de jour en diabétologie nutrition et 4 programmes autorisés d'éducation thérapeutique. En 2012, ont ouvert 9 appartements de coordination thérapeutique sur Gap et Briançon à l'attention des malades en situation de précarité. Le portage de repas diététiques se renforce en 2011 avec l'ouverture d'une nouvelle cuisine centrale.
- **Pour les personnes atteintes d'addictions**, le Centre Médical Chant'Ours obtient une spécialisation SSR de niveau 2 en 2010 et crée une nouvelle unité de 16 lits au 3<sup>e</sup> étage du Bois de l'Ours. Un Centre de Soins et de Prévention en Addictologie (CSAPA) est créé en 2011 sur Embrun et Briançon, regroupant les soins aux toxicomanes, les consultations d'alcoologie et de tabacologie.
- **Pour les personnes atteintes de troubles psychiques**, sont reconnus 40 lits d'hospitalisation de psychiatrie adulte complétés par les appartements de coordination thérapeutique.
- **Pour les enfants en difficultés sociales**, est ouverte en 2013 une Maison d'Enfants à caractère social, un accompagnement de jeunes majeurs et un accueil modulable sur le Nord 05.

L'histoire de ces 80 dernières années montre la force des valeurs qui ont présidé à l'évolution constante de l'établissement pour s'adapter aux besoins de santé publique ainsi qu'au contexte sanitaire et social en maintenant " un esprit particulier de réinsertion sociale " (article 2 bis des statuts de la Fondation).

Les malades d'aujourd'hui connaissent souvent des situations de détresse, d'exclusion ou de précarité qui sont proches de celles vécues, dès l'ouverture, par les victimes de la tuberculose. Témoin de l'attachement des patients à cette maison, l'Association des Amis de Chantoiseau et du Bois de l'Ours regroupe aujourd'hui environ 400 membres.

## **La Fondation comprend aujourd'hui les établissements et services suivants situés tous dans les Hautes Alpes :**

### **- Secteur Sanitaire**

- Le Centre Médical Chant'Ours, établissement de 181 lits et 4 places de soins de suite et de réadaptation autorisé pour les SSR polyvalents et les spécialités « personnes âgées polypathologiques dépendantes ou a risque de dépendance », « Maladies digestives, métaboliques et endocriniennes » (hospitalisation complète et hospitalisation de jour), « addictologie ». Sont également autorisés : 40 lits de psychiatrie générale adulte.

### **- Secteur Médico-Social**

- Le Centre de Rééducation Professionnelle Chantoiseau, établissement de 90 places
- L'Accueil de Jour Alzheimer (EHPAD) de 10 places et la plateforme d'aide et de répit des aidants.
- Le Foyer pour personnes handicapées : Foyer d'Hébergement (10 places), Foyer Occupationnel avec hébergement (19 places), en accueil de jour (14 places), en accueil temporaire (2 places), Foyer d'Accueil Médicalisé (12 places), service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés SAMSAH de 10 places.
- Le Centre de Soins Ambulatoire et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Les Appartements de coordination Thérapeutiques, ACT de 9 places.

### **- Secteur Social**

- L'Institut de Formation sanitaire et social (formations Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture, Aide Médico psychologique, Auxiliaire de Vie Sociale) sur 135 places.
- Le Centre de Formation Continue (secteur tertiaire et service aux personnes)
- Un pôle enfance avec une Maison d'Enfants à Caractère Social MECS de 10 places, Accompagnement des jeunes Majeurs de 2 places, Accueil Modulaire de 6 places.
- Le portage des repas diététiques à domicile, en institutions et écoles

## III. Les Valeurs

### Une permanence dans les valeurs

La création de Chantoiseau par Madeleine et Eveline SELTZER résulte de leur volonté de se mettre au service d'infirmières atteintes de tuberculose, pour les soigner et les accompagner dans leur réinsertion professionnelle.

Ainsi, depuis 80 ans, affirmer l'utilité sociale de la Fondation, c'est travailler avec l'ensemble des salariés, des bénévoles, des partenaires institutionnels pour développer la mission première : SOIGNER, CONTRIBUER A LA REINSERTION et ACCOMPAGNER LA VIE de personnes malades, handicapées ou en difficulté sociale.

Les personnes que nous accueillons présentent toutes une situation difficile qui les rend vulnérables. Elles peuvent se sentir diminuées, atteintes dans leur intégrité ou leur puissance d'agir. Leurs demandes peuvent être claires ou confuses, leurs choix peuvent étonner ou surprendre, leurs manières peuvent irriter ou inquiéter. Ces personnes attendent des regards qui ramènent la confiance. Elles requièrent des attentions qui engendrent la sérénité. Elles sollicitent des échanges qu'elles souhaitent authentiques.

Les fondatrices, qui puisaient leurs valeurs dans leur foi chrétienne, avaient pour devise :

*" Ne pas juger, aimer, servir "*

En cohérence avec cet idéal, les administrateurs, les représentants du personnel, l'encadrement et la direction ont actualisé les valeurs qui les rassemblent et qui fondent aujourd'hui encore leur action.

NE PAS JUGER, c'est :

1. Accueillir la personne, l'écouter et faire preuve d'empathie
2. Respecter la dignité de la personne, ses croyances, ses choix de vie
3. Prendre en compte les attentes des personnes chaque fois que possible
4. Rechercher des réponses adaptées aux situations particulières



AIMER, c'est :

1. Croire en l'autre au-delà des doutes qu'il peut avoir sur ses propres capacités
2. Faire alliance au travers d'une relation de réciprocité qui vise l'altérité
3. Communiquer de manière juste et loyale dans un souci d'authenticité
4. Avoir confiance en soi pour agir avec espérance et persévérance

SERVIR, c'est :

1. Prendre soin des personnes et les accompagner dans leur parcours de vie
2. Respecter les obligations du travail en direction de personnes vulnérables
3. Se soucier du débat entre professionnels et rechercher le consensus
4. Favoriser la solidarité dans les équipes et initier des échanges constructifs

Les acteurs d'aujourd'hui peuvent, dans la diversité de leurs choix personnels, se retrouver ensemble dans ces valeurs humanistes.

## **Dans un contexte en évolution**

Les missions de la fondation s'inscrivent dans le contexte de la prise en charge de la dépendance, du handicap, de l'exclusion et de la maladie. Elles se situent dans la réponse au Projet Régional de Santé et aux besoins du Territoire.

Le potentiel et le dynamisme de la Fondation viennent de son ouverture à de nombreux publics et à la réalisation de projets variés en cohérence avec les besoins de la population. Les exigences de cette diversification des activités sont : une très bonne connaissance des dossiers, une grande réactivité dans les décisions, une compétence toujours renouvelée des personnels et un savoir faire important.

Une fonction de veille et d'observation de l'environnement est indispensable pour discerner les besoins, repérer les opportunités, élaborer des projets et entretenir des relations suivies avec les interlocuteurs qualifiés afin que l'institution continue sa progression.

## IV. Les engagements

La Fondation s'engage particulièrement dans cinq domaines :

- Les personnes accueillies
- Les professionnels
- Les partenaires
- L'environnement
- La réflexion éthique

### 1. Concernant les personnes accueillies, la fondation s'engage à :

- Assurer des prestations de qualité ;
- Encourager des relations équilibrées dans le cadre de contrats de soin, projets de séjour ou projets individualisés ;
- Poursuivre la mise en place de dispositifs visant à l'accessibilité des services de la Fondation ;
- Renforcer l'écoute et l'information des patients, résidents et accompagnants ;
- Accompagner la quête spirituelle des personnes qui le souhaitent, notamment en animant et organisant un service d'aumônerie.

### 2. Concernant les professionnels, la fondation s'engage à :

- Renforcer la compétence des personnels, valoriser la compétence collective et veiller au renforcement de la solidarité dans les équipes
- Maintenir la cohérence dans l'établissement en relation avec les valeurs de la Fondation
- Rechercher le consensus et maintenir un dialogue constructif, notamment dans la résolution des conflits individuels ou collectifs
- Renforcer le rôle des bénévoles et des représentants des personnes accueillies dans la mise en place du projet institutionnel et les accompagner

### 3. Concernant les partenaires, la fondation s'engage à :

- Créer des passerelles entre les institutions et les personnes en charge de la santé, du social et de la formation
- Contribuer à la réflexion de politique régionale sur les questions sociales et de santé publique

#### **4. Concernant l'environnement, la fondation s'engage à :**

- Veiller au maintien de l'écologie environnementale et soutenir les projets de développement durable
- S'inscrire dans les plans et projets d'amélioration et de protection de l'environnement
- Rechercher la qualité et la pérennité dans les choix à opérer en s'interrogeant sur leurs impacts écologiques
- Participer aux actions locales de protection de la nature

#### **5. Concernant la réflexion éthique**

- Créer et faire vivre des lieux de paroles, de questions et de débats
- Contribuer au changement du regard de la société sur la maladie mentale et le handicap
- Relayer la parole des malades, des personnes en difficulté sociale et des personnes handicapées
- Participer à des réseaux de recherche et de développement en éthique

Ainsi des lignes directrices sont fixées afin que l'œuvre de la Fondation s'insère dans un ensemble contribuant au maintien ou à l'amélioration de la santé des personnes.

Il revient au Conseil d'Administration et à la direction de promouvoir ces engagements d'amélioration de la qualité et d'ouverture vers de nouveaux projets.

## V. Les axes stratégiques

La Fondation a défini des publics et des axes stratégiques pour le projet d'établissement 2014-2018 afin de développer ses activités au plus près de ses valeurs.

L'ouverture d'esprit et la ténacité dont ont fait preuve les fondatrices dans les réponses apportées il y a 80 ans nous engagent à poursuivre le développement de la Fondation en réponse aux besoins de santé publique de la population et spécifiquement de sept « publics cibles » retenus par le Conseil d'Administration :

### V.1. Les publics cibles

#### 1. Les personnes âgées et leur entourage.

La population de la région PACA est plus âgée que la moyenne nationale. Il y aura en 2040 : 1 886 000 personnes de plus de 60 ans, soit 57% de plus qu'en 2007. L'augmentation sera encore plus importante pour la population âgée de 80 ans ou plus qui atteindra 604 000 personnes en 2040 soit 118 % de plus qu'en 2007.

#### 2. *Les personnes atteintes de maladies chroniques ou en fin de vie.*

Les maladies chroniques sont le plus gros enjeu de santé en termes de morbidité et de mortalité du fait de l'allongement de l'espérance de vie, mais aussi des progrès de la médecine et des changements de modes de vie. Ces maladies représentent un réel défi pour l'avenir du système de santé et la société : prise en charge des personnes, comorbidités, exigence de qualité, prévention des complications, préservation de la qualité de vie, défi pour le système d'assurance maladie, maintien dans l'emploi pour les personnes d'âge actif. La prise en charge de la fin de vie est une nécessité et est encore insuffisante dans les Hautes Alpes. Il s'agit d'améliorer la santé et le confort des derniers jours des personnes et de leur entourage.

### **3. Personnes en suite d'intervention ou d'hospitalisation**

Compte tenu des spécificités géographiques et climatiques, la demande de soins pour les suites de maladie ou d'intervention ne peut que croître. En effet, les plateaux techniques médicaux sont dans l'obligation de renvoyer rapidement des personnes dont les conditions sociales ou économiques ne leur permettent pas toujours de se soigner à domicile.

### **4. Personnes atteintes de troubles psychiques**

Il existe en région PACA une forte prégnance des troubles de la santé mentale recouvrant un continuum d'états allant de troubles relativement mineurs : souffrance psychique, trouble du comportement passager, ... à des états chroniques graves : psychose chronique ou troubles aigus sévères avec risques de passage à l'acte. Les femmes sont davantage touchées (excepté pour la consommation d'alcool et de drogue et les syndromes psychotiques) ainsi que les personnes en situation de précarité et celles vivant seules. Le recours aux soins des personnes présentant de tels troubles est assez faible : le repérage et la prise en charge dans ce domaine constituent de véritables enjeux. Par ailleurs, PACA est la sixième région de France la plus consommatrice de psychotropes.

### **5. Personnes en situation de précarité et qui ont besoin d'acquérir des compétences nouvelles**

La région PACA se caractérise par un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. La pauvreté présente la plus forte proportion hexagonale de ménages pauvres. Cette pauvreté, qui s'inscrit aussi dans l'activité salariée, touche davantage les jeunes et les femmes, mais également les enfants. Les écarts de mortalité entre catégories socioprofessionnelles demeurent élevés.

La moitié des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés se positionne sur des métiers liés à la gestion, administration ou aux services aux particuliers, qui ne font pas partie des principaux métiers qui composent l'économie locale. Dans la zone d'emploi de Briançon et parmi les jeunes de 15 à 29 ans, moins de 15% de femmes et plus de 30% des hommes n'ont aucun diplôme.

On peut déduire de ce constat des besoins élevés en matière d'actions de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de réinsertion, ciblées sur les territoires ayant les indicateurs socio-économiques les plus défavorables

## **6. Personnes en situation de handicap**

Le handicap est avant tout une construction sociale, en fixer la limite relève d'un exercice difficile. Dans le département des Hautes-Alpes, trois enquêtes récentes (HID, CTNERHI et « Conditions de vie ») situent la population sévèrement handicapée adulte à domicile dans une fourchette de 2 419 à 2 957 personnes. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH) en proportion de la population âgée de 20 à 59 ans est le 2° le plus élevé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce chiffre est supérieur à la moyenne régionale et nationale. Le département des Hautes-Alpes est le seul de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans lequel le nombre de bénéficiaires de l'AAH est supérieur au nombre de bénéficiaires du RMI.

## **7. Enfants en difficultés sociales et/ou sanitaires**

La région PACA figure parmi les régions les plus touchées par la pauvreté des enfants et des jeunes. La pauvreté des enfants est étroitement liée à la structure du foyer familial (une famille sur deux est mono parentale) et à l'absence d'activité professionnelle des parents. Environ 25 % des jeunes sortant du système éducatif connaissent de grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail. Le baromètre « santé nutrition » 2008 montre que les jeunes de 18 à 34 ans s'alimentent de façon moins équilibrée que leurs aînés. Chez les jeunes de 17 ans, l'usage de cannabis est supérieur à celui de la France (15% versus 11%). Les jeunes connaissent aussi des difficultés liées à la sexualité, avec notamment un recours à l'IVG fréquent chez les adolescentes. Enfin, l'accidentologie et les suicides conduisent à une mortalité par traumatismes des jeunes de 15 à 24 ans significativement plus élevée qu'en France métropolitaine.

## **V.2. Les axes stratégiques**

Huit axes stratégiques ont été définis par le Conseil d'Administration :

### **Axe 1 : S'adapter aux besoins du territoire**

Le territoire est le lieu de rencontre entre les citoyens et les institutions pour améliorer la vie. L'ancrage territorial a pour fonction la distribution la plus équitable possible des soins et de la prévention selon les besoins de chacun.

Pour cela la Fondation est en lien avec les instances locales et régionales tant politiques que sanitaires afin d'orienter ses actions en direction des besoins répertoriés. Elle reste également en éveil sur l'émergence de besoins nouveaux au sein de la population locale.

La taille du territoire de référence s'adapte au public accueilli : de 1 à 2 cantons pour les personnes âgées, le territoire s'élargit à la Région, voire au territoire national pour certaines formations professionnelles.

## **Axe 2 : Assurer la continuité du parcours de l'utilisateur**

La Fondation tient sa place de maillon dans la chaîne de soin et de réinsertion de l'utilisateur. Celui-ci doit pouvoir bénéficier d'un parcours coordonné, depuis l'offre de repérage précoce et de prévention, celle de soins et celle de l'accompagnement que ce soit pour le retour à domicile, la réinsertion ou la fin de la vie. La position de la Fondation, au carrefour de la santé et du social, offre une connaissance et une compétence sur l'ensemble du parcours de la vie des personnes qui s'adressent à elle. L'articulation de la formation et de la rééducation ouvre des perspectives rares qui sont à mettre au service des personnes. La communication entre partenaires professionnels de soins doit rester un souci permanent au service de l'utilisateur.

## **Axe 3 : Favoriser le maintien à domicile**

Il s'agit d'améliorer les articulations entre les dispositifs sanitaires et les dispositifs médico-sociaux et d'hébergement social, en lien avec l'entourage familial, au profit des personnes atteintes de pathologies chroniques, mentales et de handicaps psychiques, en garantissant la continuité de la prise en charge en soins et prévention, afin d'éviter les ruptures de prise en charge. Des domaines comme la nutrition, la prévention des accidents domestiques, le développement de la mémoire et la prise en charge des questions de santé peuvent encore se développer.

La Fondation poursuivra notamment le portage de repas, les activités à la journée, les relations de proximité et d'aide avec l'entourage. La prise en charge dans des appartements thérapeutiques et le suivi en liaison avec les institutions locales de prévention et de réinsertion vont aussi dans ce sens.

#### **Axe 4 : Développer des actions de prévention**

L'accompagnement et l'éducation thérapeutique pour rendre les patients autonomes sont déjà largement réalisés, ces actions doivent se poursuivre et s'étendre dans les domaines de la nutrition, de l'addictologie et de la rééducation.

Cette offre de prévention à destination des personnes âgées et des personnes handicapées, dans les établissements et services médico-sociaux notamment se fera également en vue de réduire les hospitalisations ou réhospitalisations évitables et les durées d'hospitalisation.

#### **Axe 5 : Renforcer l'insertion sociale et favoriser la réinsertion professionnelle**

L'élaboration de projets de vie à partir des besoins et des choix de la personne handicapée sera renforcée pour aboutir à un parcours individualisé et à la mise en œuvre d'un plan personnalisé.

La formation en direction des personnes porteuses de handicap ou en difficulté sociale se poursuivra avec le souci de mieux suivre les conditions de sortie dans les milieux sociaux et professionnels afin de mesurer les résultats quant à l'insertion ou la réinsertion.

#### **Axe 6 : Mieux intégrer les usagers et les bénévoles dans la vie de la Fondation**

L'écoute des usagers se doit d'être attentionnée. Les droits des usagers sont communiqués dans un langage accessible aux différents publics.

La participation des usagers est favorisée, il s'agit d'intégrer les associations de malades et d'aidants à la déclinaison des actions en faveur des personnes atteintes de maladies chroniques ou porteuses de handicap.

La qualité perçue par l'utilisateur est un aspect important de toute politique d'amélioration de la qualité et associer les usagers aux actions en faveur de la qualité des soins et de l'autonomie ne peut être que profitable à tous.



## **Axe 7 : Affirmer la responsabilité sociale de l'entreprise**

Les entreprises sont aujourd'hui l'objet d'attention en ce sens que les emplois sont recherchés, mais aussi que les conditions de travail sont parfois critiquées. La durée de vie au travail mérite que ce temps passé le soit de manière la plus satisfaisante pour tous.

Les professionnels du social, de la santé et de l'éducation sont souvent satisfaits de leur activité, mais ils peuvent aussi traverser des périodes plus difficiles et avoir besoin d'attention. La Fondation s'attachera à être attentive aux personnes qui œuvrent dans l'institution, et développera les notions de solidarité, de compréhension, mais aussi de rigueur dans l'exercice des métiers.

Des bilans réguliers des relations dans l'entreprise, de l'engagement des professionnels et de leur degré de satisfaction seront dressés. Des moyens de rencontre, de communication, des rendez-vous festifs ou autres continueront à être développés.

## **Axe 8 : Rechercher l'efficacité de nos organisations**

Il s'agit de rechercher l'efficacité de nos choix dans une acception large qui inclut aussi la sécurité et la satisfaction des usagers ainsi que les bonnes pratiques professionnelles. Des mesures de qualité sont faites régulièrement, elles seront poursuivies et le rapport entre les moyens mis en place et les résultats plus finement analysé. La performance ne peut se faire au détriment ni du personnel ni des personnes qui sont suivies dans l'établissement, il est donc nécessaire de mettre des moyens adaptés, mais aussi de les gérer au mieux. L'amélioration des pratiques professionnelles est un investissement, parfois à long terme, qui mérite d'être encouragée.

# VI. La gouvernance

Mettre en pratique quotidienne nos valeurs de respect, de tolérance et d'exigence professionnelle vis-à-vis des usagers impose des modes de gouvernance et de management partagés par le Conseil d'Administration et la direction de la Fondation.

## VI. 1. Les principes de gouvernance

Les principes qui gouvernent notre action doivent être partagés de manière égale par l'encadrement et les salariés :

- Les actions ont un sens, elles se réfèrent au projet de la Fondation et se déclinent dans les projets des services. L'encadrement est responsable de leur mise en œuvre. Les activités de la Fondation sont essentiellement financées par des fonds publics. L'encadrement veille à la bonne utilisation des ressources : efficacité, service rendu aux usagers, intérêt général.
- Le manager est exemplaire et source d'inspiration pour ses collaborateurs, il sert avant de se servir et optimise la performance de tous et de l'organisation. Il s'interdit tout autoritarisme, manipulation et harcèlement.
- La confiance est de règle, et sous-tend les délégations indispensables au fonctionnement et les modalités de contrôle correspondantes.
- La loyauté vis-à-vis de la Fondation est une obligation qui s'impose à chaque professionnel et à l'encadrement tout particulièrement.
- L'encadrement, par une juste distance professionnelle, met en œuvre des principes d'équité dans son management.
- L'abord positif des situations permet de renforcer la confiance des personnels, réduit leur stress, renforce le bien-être au travail
- La perception et la reconnaissance des difficultés des salariés entraîne une réaction de solidarité active, permettant à chacun de renforcer sa confiance dans l'institution.
- La réussite n'est pas toujours possible, mais la recherche d'amélioration est une posture permanente.
- Les choix dans la gouvernance tiennent compte de l'impact des décisions sur l'environnement. L'encadrement prend en compte les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

## VI.2. Les principes de management

Intégrer la Fondation Edith SELTZER aujourd'hui, c'est travailler avec l'ensemble des professionnels et s'impliquer dans les différents projets de l'entreprise.

La réussite des projets, de leur développement durable en réponse aux besoins des personnes que nous accompagnons et soignons, passe par la qualité de l'environnement de travail et la reconnaissance de l'action de chacun dans son métier.

Nous déclinons nos principes de gouvernance en «cinq principes de collaboration professionnelle» :

- **La confiance** dans les compétences individuelles et collectives et dans l'implication de tous les professionnels. Face à la difficulté, le professionnel sait alerter.
- **L'engagement effectif** de chacun dans les projets et le travail quotidien avec autonomie, sens des responsabilités et de la solidarité.
- **Le respect de l'environnement de travail**, au niveau légal, au niveau des moyens matériels et des locaux, des relations avec les partenaires, de l'attention portée au bien être et à l'écoute.
- **L'exigence de la qualité** des services fournis aux personnes accueillies en évaluant régulièrement les prestations, en renforçant l'efficacité des actions communes, en recherchant constamment des adaptations et des améliorations.
- **La reconnaissance du travail** de chaque professionnel en élaborant de façon concertée tout nouveau projet, en évaluant individuellement chaque année les compétences et les actions menées, en valorisant les compétences de chacun.

## VI. 3. Les instances de fonctionnement

### Le Conseil d'Administration

Dans sa composition, le Conseil d'Administration comprend 15 membres dont l'origine professionnelle est variée : corps médical, paramédical et administratif des secteurs sanitaire, médico-social et social, personnes expertes occupant des

fonctions reconnues, personnes ressources apportant des compétences dans la formation professionnelle, les finances, l'analyse juridique ou la gestion d'entreprise. Le Conseil d'Administration s'attache à définir des orientations pour la Fondation et à mettre en œuvre les moyens nécessaires. Il est promoteur d'idées nouvelles et porteur de dynamique dans un souci constant d'éthique et de qualité des prestations. Les administrateurs participent aux échanges des diverses assemblées dont la Fondation est membre.

## **Le directeur**

Il est le garant de l'application des décisions et des orientations du Conseil d'Administration. Il gère les structures et les services, assure le fonctionnement global de l'établissement selon les statuts de la Fondation et dans le cadre de sa définition de fonction.

## **Les professionnels chargés de la direction**

Leur mission est de réaliser l'unité institutionnelle dans le respect de la diversité des domaines d'activité. Les cinq domaines de leur responsabilité sont : la conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement, la gestion et l'animation des ressources humaines, la gestion budgétaire, financière et comptable, la coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs, la sécurité et la gestion des risques.

Ces professionnels de direction assurent le lien entre les secteurs différents pour harmoniser les cultures professionnelles et centrer les activités autour de la personne accueillie, quelles que soient ses modalités de prise en charge.

**L'encadrement** constitue une équipe autour de la direction, pour porter ensemble la vie des établissements. L'implication des cadres sur le terrain, au contact direct avec les usagers et leurs proches, est source de propositions pour la direction, mais aussi porteuse de messages, de valeurs, d'exemples auprès du personnel et des usagers.

## **Les élus du personnel et les salariés**

Les principes de concertation périodique dans la clarté des rôles de chacun restent la base des relations entre salariés, direction et conseil d'Administration.

L'information par lettre interne établit pour tous un lien mensuel et, chaque année, un événement permet la rencontre directe informelle entre administrateurs et salariés (journées portes ouvertes, groupes de réflexion éthique, inaugurations, départs en retraite, médailles du travail, fêtes...)

## **Les usagers et leurs familles**

Le respect des personnes accueillies est tout d'abord lié à une information détaillée sur les conditions de séjour. L'expression des usagers et des familles est favorisée de façon individuelle et collective au travers des associations ou des représentants légaux. Les relations en cours de séjour avec les usagers et les familles doivent faire l'objet d'attentions particulières : formation des professionnels, disponibilité, traçabilité, respect des règles déontologiques, etc.

L'accueil des familles lors de séjours d'hospitalisation, et en particulier lors de la fin de vie d'un proche, est un souci permanent qui se traduit par des actions concrètes.

## **Les bénévoles**

Les bénévoles sont aujourd'hui impliqués dans quelques actions telles que les visites auprès des malades, dans un cadre professionnel ou non. Certains proches des personnes handicapées accompagnent des sorties extérieures et des voyages. Ces contacts et engagements doivent être encouragés et donner lieu à un vrai partenariat précisé dans une charte des bénévoles, signée par les deux parties.

La Fondation s'engage à contribuer à la formation des bénévoles et à leur sécurité lors de leurs interventions. Des parcours de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) pourront être soutenus pour la reconnaissance des compétences déjà acquises par certains d'entre eux. Lorsque les bénévoles sont régulièrement présents pour certaines prestations, ils sont intégrés aux réflexions de l'équipe du service (animation, foyer de vie ... ).

L'Association des Amis de Chantoiseau et du Bois de l'Ours représente plus de 400 adhérents dont la force doit être mieux utilisée pour soutenir les projets de la Fondation.

## **Les donateurs**

Pas de Fondation sans don. Ce qui a été à l'origine de nos établissements doit perdurer, c'est grâce aux dons, aux legs et aux prêts sans intérêts que la Fondation a pu acquérir des terrains, participer à certaines constructions ou rénovations. L'information des patients et de leurs familles est à la base des campagnes de soutien.

La Fondation doit créer des liens avec sa communauté et son territoire. Elle doit engager une politique active de recueil de dons et legs, avec la possibilité de dédier ces versements à une action particulière. La Fondation reconnue d'utilité publique permet aujourd'hui aux donateurs une déduction fiscale de 66% du don.

A Tire d'Aile, bulletin produit annuellement avec les Amis de Chantoiseau et du Bois de l'Ours participe à ce lien.

## VII. Le suivi et l'évaluation

Le Conseil d'Administration doit pouvoir suivre les avancées de son projet avec les salariés et les bénévoles acteurs des programmes. Chaque année, un temps de rencontre est organisé.

L'évaluation est prévue dès l'élaboration de la mise en œuvre des actions. Le rapport annuel d'activité présente un suivi global, détaillé de l'activité des services, de la satisfaction des usagers, de la vie des instances, du dialogue social.

Le Conseil d'Administration est particulièrement sensibilisé à la veille éthique, quant à l'évolution des activités et des modes de gestion.